



Pôle d'équilibre territorial et rural du  
Pays Avallonnais  
Conseil de développement territorial

Compte-rendu de la réunion du Conseil de développement  
Mardi 21 février 2017  
Salle de réunion de la CCAVM, AVALLON

Le 21 février 2017 à 18 heures, le Conseil de développement territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la CCAVM à AVALLON sous la présidence de Madame Arlette BORSATO, Présidente du Conseil de développement territorial.

**12 Délégués titulaires présents** : Annick BAKRY, Jean-Marie BARBARO, Claude BOURSIER, Arlette BORSATO, Gilbert CASSIN, Manuel DA SILVA, Mathieu DEBRAY, Hervé DESRUELLE, Gérard GUYARD, Marcel HURÉ, François-Xavier NAULOT et Jacques OUVARD.

**1 Délégué titulaire excusé ayant donné pouvoir de vote** : Jérôme MARCHAND a donné pouvoir à Manuel DA SILVA.

**3 Délégués titulaires excusés** : Adeline HIVERT, Serge NASSELEVITCH et Alain WICKER.

**1 Délégué titulaire présent ayant pouvoir de vote** : Manuel DA SILVA.

**4 Délégués suppléants présents sans pouvoir de vote** : Alain DELACOUR, Claire DESCHATEAUX, Christiane ROULET et Charles-Emile SIOUFFI.

**Assistent à la réunion** : Pascal GERMAIN, Président du Comité Syndical de Pôle du PETR, Antoine NICOL, Aïssatou BAH, Patricia GENTY et Guillaume PAPIN (agents PETR).

Date de convocation	13 février 2017
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	12
Délégués titulaires ayant pouvoir de vote	1
Délégués suppléants ayant pouvoir de vote	0

**Secrétaire de séance** : Gilbert CASSIN.

Arlette BORSATO, Présidente du Conseil de développement territorial (CDT) souhaite la bienvenue à tous les délégués et présente les excuses susvisées. Elle rappelle les points à l'ordre du jour et demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire : composition du collège privé du GAL Avallonnais et du Comité de Programmation. **La demande est acceptée à l'unanimité.**

#### O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 JANVIER 2017

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

#### O.J N° 2 : PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT ET DES MISSIONS DU PETR ET CDT

Antoine NICOL présente le fonctionnement du PETR et ses missions (présentation jointe au présent CR). Suite à cette présentation, plusieurs membres du CDT insistent pour que la communication auprès des habitants du Territoire sur le rôle et les missions du PETR du Pays Avallonnais soit renforcée.

#### O.J N° 3 : PROPOSITION DU REGLEMENT INTERIEUR

La Présidente présente le projet de règlement intérieur du CDT qui a été débattu préalablement en bureau. Elle indique les principales modifications notamment l'obligation pour les membres associatifs de produire chaque année des documents attestant de l'activité de l'association et de ses missions. Aucune remarque n'étant formulée, **le règlement tel que présenté, est adopté à l'unanimité.**

**O.J N° 4 : PROPOSITION DU REGLEMENT D'INTERVENTION APPLICABLE AUX AIDES FINANCIERES EXCEPTIONNELLES**

La Présidente présente le projet de règlement intérieur du CDT qui a été débattu préalablement en bureau. Suite à plusieurs interventions concernant l'article 9, il est décidé de supprimer le paragraphe concernant le versement d'un acompte. La Présidente indique que le règlement modifié sera joint au compte-rendu. Pascal GERMAIN ajoute, qu'en cas de validation du règlement d'intervention, celui-ci sera distribué aux membres du bureau du Comité Syndical afin de recueillir leurs remarques lors de la prochaine réunion de la commission paritaire.

**Le règlement d'intervention applicable aux aides financières exceptionnelles accordées par le PETR du Pays Avallonnais est validé à l'unanimité en tenant compte des modifications indiquées.**

**O.J N° 5 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CHAMBRE ECONOMIQUE DE L'AVALLONNAIS**

La Présidente propose d'élire un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la Chambre Economique de l'Avallonnais. Elle se porte candidate pour être titulaire et Gilbert CASSIN se porte candidat pour être suppléant. Aucun autre candidat ne se déclare.

**Arlette BORSATO et Gilbert CASSIN sont élus à l'unanimité, comme représentants titulaire et suppléant du Conseil de Développement Territorial à la Chambre Economique de l'Avallonnais.**

**O.J N° 6 : COMPOSITION DU COLLEGE PRIVE DU GAL et du COMITE DE PROGRAMMATION****Composition du GAL :**

Il est rappelé que conformément aux dispositions du programme LEADER, le territoire qui porte le programme doit se structurer en Groupe d'Action Locale (GAL). Le GAL Avallonnais prévoit d'associer l'ensemble des membres du Comité Syndical et du Conseil de Développement et doit obligatoirement attirer nominativement un membre suppléant à un titulaire. Un projet de tableau recensant les binômes titulaire/suppléant est distribué pour avis.

Par ailleurs, les GAL doivent compter plus de 50% de membres issus de la société civile. A ce titre, les candidatures de Robert GARNIER, Président des Vitrines de l'Avallonnais et de Jean-Louis RIOTTE, Président du Syndicat du Charolais sont soumises pour un poste complémentaire de titulaire et suppléant du GAL.

Après discussion, **la composition du collège privé du GAL Avallonnais est validée à l'unanimité comme suit :**

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
Docteur	Annick	BAKRY	Docteur	Bernard	CHARDON
Monsieur	Jean-Marie	BARBARO	Madame	Christiane	ROULET
Madame	Arlette	BORSATO	Monsieur	Alain	DELACOUR
Monsieur	Claude	BOURSIER	Monsieur	Bernard	DUBAN
Monsieur	Gilbert	CASSIN	Madame	Cécile	VIOLLET
Monsieur	Manuel	DA SILVA	Monsieur	Jean-François	LEMAITRE
Monsieur	Mathieu	DEBRAY	Monsieur	Bertrand	FRANCIN
Monsieur	Hervé	DESRUELLE	Madame	Claire	DESCHATEAUX
Monsieur	Gérard	GUYARD	Monsieur	Charles-Emile	SIOUFFI
Madame	Adeline	HIVERT	Monsieur	Denis	MESLIN
Monsieur	Marcel	HURÉ	Monsieur	Thibaut	JOUDRIER
Monsieur	Jérôme	MARCHAND	Monsieur	Christophe	DESMEDT
Monsieur	Serge	NASSELEVITCH	Monsieur	Patrick	DESAIN
Monsieur	François-Xavier	NAULOT	Monsieur	Alain	PEREZ
Monsieur	Jacques	OUVRARD	Madame	Danielle	KAIL
Monsieur	Alain	WICKER	Madame	Nicole	JEYDINSKI
Monsieur	Robert	GARNIER	Monsieur	RIOTTE	Jean-Louis

**Composition du Comité de programmation :**

Il est ensuite expliqué que LEADER prévoit la constitution d'un Comité de programmation. Cet organe en charge de la mise en œuvre du programme, de l'examen des demandes de subventions et de l'attribution des aides, est constitué des membres du bureau du Comité Syndical et des membres du bureau du Conseil de Développement. Comme pour le GAL, il doit attirer nominativement un membre suppléant à un titulaire et compter plus de 50% de membres de la société civile. Il est donc proposé de désigner un membre supplémentaire du CDT pour y siéger.

Jérôme Marchand est désigné comme 6<sup>ème</sup> membre titulaire. Il est ensuite proposé aux membres titulaires, non membres du bureau du CDT, de se positionner pour être suppléants.

Après discussion, **la composition du collège privé du Comité de programmation LEADER est établie comme suit :**

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
<b>Arlette BORSATO</b>	<b>Gérard GUYARD</b>
<b>François-Xavier NAULOT</b>	<b>Mathieu DEBRAY</b>
<b>Gilbert CASSIN</b>	<b>Jacques OUVRARD</b>
<b>Claude BOURSIER</b>	<b>Marcel HURÉ</b>
<b>Jean-Marie BARBARO</b>	<b>Hervé DESRUELLE</b>
<b>Jérôme MARCHAND</b>	<b>Manuel DA SILVA</b>

#### **O.J N° 7: INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Une réunion d'information sur le programme LEADER à destination des membres du CDT et du CSP aura lieu le jeudi 9 mars à 18h dans la salle de réunion de la CCAVM, en présence des techniciens du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Guillaume PAPIN rappelle que la dernière réunion territoriale de la phase PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du SCoT aura lieu le lendemain à 18h30 à la salle des Fêtes de Dissangis.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.**